

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

**ARRÊTÉ N° ARR_2026_0560_TARIF CHI PAYS DE REVERMONT
EHPAD_052026_HEB**

fixant les tarifs journaliers hébergement 2026
accueil de jour et à la demi-journée
de l'EHPAD du CHI du PAYS DE REVERMONT
Sites d'Arbois Poligny Sellières et Bracon
à compter du 1er mai 2026

Service : PDS - SEBC - TARIFICATION CONTROLE DES ETABLISSEMENTS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles :

- L. 314-1 et suivant et R. 314-1 et suivants relatifs au financement et la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- L. 351-1 à L. 351-7 et R. 351-15 à R. 351-19 relatifs aux contentieux de la tarification sanitaire et sociale et à l'introduction des recours ;

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et II de l'article L. 313-12 du CASF ;

VU l'arrêté ARSBFC/DA/2022-091 du 18 novembre 2022 portant transfert de l'Etablissement d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du centre hospitalier intercommunal du Pays de Revermont sur la commune de Bracon et autorisant la transformation de 29 places pour personnes âgées dépendantes en places pour des résidents Alzheimer ou souffrant de maladies apparentées ;

VU la délibération du Conseil départemental du Jura n° CD_2025_056 du 7 novembre 2025 fixant pour 2026 l'objectif annuel d'évolution des dépenses ;

VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement ;

VU les propositions de modifications budgétaires transmises par l'autorité de tarification pour 2026, le 21 avril 2026 ;

VU les observations formulées par la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités ;

VU l'arrêté n° ARR_2026_0136_DELEG SIGN_DGS du 6 février 2026 de délégation de signature consentie à Monsieur le Directeur Général des Services du Département.

ARRÊTE

ARTICLE 1 Les tarifs HÉBERGEMENT de l'établissement ci-après désigné sont fixés comme suit, à compter du 1^{er} mai 2026 :

CHI DU PAYS DE REVERMONT

AP : Accueil Permanent AT : Accueil Temporaire AJ : Accueil de jour

	HÉBERGEMENT + 60 ANS			
	Site d'ARBOIS AP + AT	Site de POLIGNY AP + AT	Site de SELLIERES AP	Site de BRACON AP
Chambre 1 LIT	69,21 €	71,46 €	74,74 €	75,14 €
Chambre 2 LITS		66,41 €	72,32 €	

	HÉBERGEMENT - 60 ANS			
	Sites d'ARBOIS AP + AT	Site de POLIGNY AP + AT	Site de SELLIERES AP	Site de BRACON AP
Chambre 1 LIT	88,04 €	88,61 €	92,31 €	93,25 €
Chambre 2 LITS				

HÉBERGEMENT AJ			
Site d'ARBOIS		Site de POLIGNY	
Journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée
34,61 €	27,68 €	35,73 €	28,58 €

ARTICLE 2 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir à la juridiction territorialement compétente dans le délai franc de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 3 Messieurs le Directeur Général des Services du Département, le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités, le Président du Conseil de Surveillance, le Directeur de l'établissement susvisé, ainsi que Monsieur le Chef de service de gestion comptable de Lons-le-Saunier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en préfecture, publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr/> et affiché dans les locaux des différents sites de l'établissement.

Fait à Lons-le-Saunier

Signature de l'arrêté

Destinataires :

- Département
 - Mission Comptabilité
 - Site Internet du Département
- Chef de service de gestion comptable de Lons le Saunier
- Établissement
- Préfecture

Signé électroniquement par :
 Jean-François Bauvois
 Date de signature : 11/05/2026
 Qualité : DGS Arrêtés